

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

**DOCUMENT AFFICHE DU 08/10 AU 18/10**

2885-46

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 08+1
Pour	: 08
Contre	: 00
Abstention	: 00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT  
Séance du 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Claude Nebon, vice-président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 15 septembre 2025.

**Etaient présents :** René Eymery, Jean-François Tourres, Rémi Queyrel, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, Joël Reynier (suppléant)

**Était absent excusé :** Nebon Robert

**Étaient excusés et représentés :** Nathalie Baille (pouvoir donné à M. Jérôme Amouriq),  
Jean-Pierre Martin (pouvoir donné à René Eymery)

**Était absent :** Gaël Pascal

**Assistaient sans voix délibérante :** De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

**Secrétaire de séance :** René Eymery

**Objet :** Décision de se pourvoir devant la Cour Administrative d'Appel  
Dossier Tractebel – Erosion et abrasion de la Prise des Ricous

Monsieur le vice-président informe les syndics d'un pourvoi engagé devant la Cour Administrative de Marseille dans le dossier d'érosion par abrasion de la prise des Ricous.

Il rappelle que ce dossier avait opposé la société Tractebel au Canal de Gap, et qu'en première instance le canal de Gap a obtenu gain de cause.

Monsieur le vice-président propose la possibilité d'ester en justice et d'étudier la faisabilité dans le cadre d'une procédure d'appel de faire ajout des dernières dépenses engagées sur l'ouvrage.

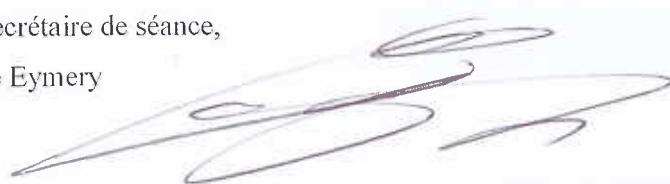
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donnent un avis favorable à l'organisation de la défense de l'ASA devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.
- Autorisent le vice-président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

René Eymery



Certifiée et rendue exécutoire,

Le vice-président,

Nebon Claude



*Commission Syndicale du 29 septembre 2025*